



Coalition  
Pour que le Québec ait meilleure MINE !



## **Communiqué Pour diffusion immédiate**

### **PLAN D'ACTION POUR QUE L'AMIANTE NE NOUS TUE PLUS**

**Montréal, le 5 mars 2012** – La discussion est close : l'amiante tue, sous toutes ses formes. Ses cancers ne pardonnent pas. Et le Québec, capitale mondiale de l'amiante, est un champion de l'exposition aux fibres mortelles. Depuis plus de 40 ans, on en a installé partout, dans les hôpitaux, les écoles, les édifices, les routes, les maisons, etc. Pire, aujourd'hui même, les fibres d'amiante continuent d'être installées, comme au nouveau Centre hospitalier McGill. Non seulement ne prend-on pas les mesures pour prévenir les cancers, mais nous préparons sans remords l'épidémie de demain. Les cancers causés par l'amiante augmentent au Québec.

Devant l'incurie des autorités au sujet de cet enjeu majeur de santé publique, la Société pour Vaincre la Pollution (SVP), Nature Québec et la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !*, ont décidé de prendre des mesures immédiates afin de commencer à protéger la population. Les trois organismes lancent donc aujourd'hui un plan d'action dans le cadre de la campagne « L'AMIANTE PRÈS DE CHEZ VOUS ».

« Il est épouvantable que les Québécois soient exposés à cette fibre mortelle dès la maternelle, souvent pour toute la durée de leur vie, sans le savoir. Donc, sans pouvoir se protéger », déclare Daniel Green, co-président de la SVP.

#### **Prévenir la population**

L'un des volets majeurs de ce plan est l'information au public. Depuis 6 mois, la SVP compile des bases de données afin d'identifier les lieux où se trouve l'amiante, forcée de contourner les autorités officielles qui persistent à les cacher. Une liste de 300 lieux publics amiantés a déjà été publiée. Nous rendons disponible, aujourd'hui, une seconde liste et une carte, celle de la localisation des 42 entreprises qui ont utilisé et vendu l'amiante dans leurs produits. D'autres listes suivront, telles que celle des noms de commerce des principaux produits d'amiante.

La publication de ces informations vise deux objectifs : d'abord prévenir les occupants actuels d'édifices contaminés, ainsi que les voisins des manufactures qui ont utilisé l'amiante. Les fibres émises sont aéroportées et contaminent le voisinage. Le second objectif est de fournir une piste aux victimes et à leurs proches afin qu'ils puissent identifier les lieux de leur contamination, et possiblement obtenir une compensation. En effet, 70 % des personnes dont les décès sont reliés à l'amiante sont des victimes collatérales d'une exposition non reliée à leur profession et meurent sans jamais savoir pourquoi. Leurs proches n'obtiennent pas d'indemnisation.

« Il y a déjà 20 ans que le reste du monde se désamiante. Ici, même nos écoles et nos hôpitaux pour enfants sont encore contaminés. Cessons de parler et agissons », déclare Christian Simard, directeur général, Nature Québec.

#### **Appel au public**

La SVP et la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* font appel au public afin de recueillir des informations sur les lieux contaminés, identifier des victimes et appuyer massivement les exigences politiques contenues dans le plan d'action. Les informations sur l'amiante, les listes et

cartes sont disponibles sur le site Internet de la SVP <http://svpollution.tumblr.com/> et de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* [www.quebecmeilleuremine.org](http://www.quebecmeilleuremine.org).

### **Voter avec leur conscience**

Enfin, dès leur retour à l'Assemblée nationale, nous demandons aux parlementaires de voter selon leur conscience pour les mesures contenues dans le plan d'action, dont l'interdiction totale de l'exploitation et de l'installation d'amiante, la déclaration obligatoire de tous les lieux contaminés, l'information au public via un Registre national, l'encadrement réglementaire des désamianteurs, etc. « Avec votre seul vote, vous, hommes et femmes élus du Québec, détenez le pouvoir de vous lever contre la souffrance et la mort. Que ferez-vous au prochain vote ? », demande Anne-Marie Saint-Cerny, directrice de la SVP.

– 30 –

### **Sources :**

Anne-Marie Saint-Cerny, SVP, 514-910-1653, [amstc1@gmail.com](mailto:amstc1@gmail.com)

Daniel Green, SVP, 514-844-5477, [greenox@total.net](mailto:greenox@total.net)

Christian Simard, Nature Québec, 418-931-1131, [christian.simard@naturequebec.org](mailto:christian.simard@naturequebec.org)

### **LISTES, TABLEAUX ET DOCUMENTS INFORMATIFS SUR L'AMIANTE**

(disponibles sur site web ou par courriel)

- Notes sur l'amiante au Québec : une fibre qui nous tue encore
- Liste des 300 édifices publics avec de l'amiante
- Distribution des bâtiments ayant des matériaux contenant de l'amiante par région administrative du Québec
- Établissements de transformation de l'amiante au Québec par secteur économique et nombre total de travailleurs en 1998
- Liste des manufactures ayant transformé l'amiante et fabriqué des produits d'amiante au Québec
- Carte de localisation de 42 manufactures ayant transformé l'amiante au Québec
- Liste des édifices fédéraux au Québec contenant de l'amiante

## PLAN D'ACTION « L'AMIANTE PRÈS DE CHEZ VOUS »

### PARTIE 1 - DEMANDES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. Interdiction de toute exploitation, installation et utilisation d'amiante au Québec, et retrait définitif de l'offre de garantie de prêts de 58 millions \$ à Mine Jeffrey, ainsi qu'affectation de ces fonds à un programme de soutien économique aux travailleurs et aux collectivités des régions de l'amiante.
2. Déclaration obligatoire de tous les lieux contaminés à l'amiante au Québec.
3. Registre national des lieux et des produits contaminés à l'amiante.
4. Retrait de la « Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante » au Québec.
5. Établissement d'un règlement devant régir l'industrie du désamiantage afin de protéger la santé des travailleurs et des autres personnes pouvant être exposées, ainsi que contrôle de la destination finale de l'amiante retiré.
6. Normes de sécurité beaucoup plus sévères que les normes actuelles d'exposition à l'amiante (les normes européennes et françaises sont 10 à 100 fois plus sévères qu'au Québec).
7. Étude épidémiologique complète, incluant la révision des dossiers médicaux de tous les cas de maladies reliés à l'amiante au Québec, afin d'identifier des sources d'exposition.
8. Programme de soutien aux victimes de l'amiante.

### PARTIE 2 – PLAN D'ACTION POUR PROTÉGER LE PUBLIC IMMÉDIATEMENT

En attendant que le gouvernement du Québec prenne ses responsabilités de protection des citoyens, la SVP et la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* lancent un plan d'action en 5 points.

#### 1. APPEL AU PUBLIC POUR :

Poursuivre l'inventaire et la publication des lieux et produits contaminés. Nous demandons au public :

- de nous transmettre l'information concernant :
  - des victimes de maladies reliées à l'amiante ;
  - des produits et des lieux contaminés.
- de documenter :
  - les cas d'enlèvement sauvage de l'amiante ;
  - les lieux de dépôts des déchets et résidus d'amiante.

2. **Afficher** : nous lançons une initiative d'affichage populaire de lieux amiantés. Nous demandons la participation du public, syndicats, comités, etc. afin d'afficher le logo JAUNE « DANGER AMIANTE » sur les lieux contaminés.
3. **Écoles** : Nous recommandons à tous les comités d'école de demander à leurs établissements un rapport complet sur l'amiante en place ou enlevé (lieux et locaux), ainsi qu'un plan de désamiantage, le cas échéant.
4. **Victimes** : SVP mettra en ligne un forum pour aider les victimes à échanger de l'information et à se regrouper en association.
5. **Détection** : SVP trouvera des techniques de détection rapide et simple afin de détecter la présence d'amiante (présence/absence) et informera le public sur leur fonctionnement et disponibilité.